

Relevé de conclusions Séance plénière de la Commission des titres d'ingénieur 5 décembre 2017

Au cours de la séance plénière qui s'est tenue le 5 décembre 2017 au siège de la Commission, 44 rue Cambronne à Paris 15^{ème}, sous la présidence de Laurent MAHIEU, la Commission des titres d'ingénieur a :

- adopté le relevé de conclusions de la séance plénière du 14 novembre 2017, ainsi que les avis et décisions correspondants
- adopté le procès-verbal des séances plénières d'octobre et de novembre 2017
- approuvé des nominations de membres et d'experts sur des missions de la campagne d'accréditation en cours
- approuvé une déclaration adressée au MESRI concernant l'attribution du grade de master aux ingénieurs diplômés par l'Etat (DPE)
- approuvé la charte d'utilisation des logos de la CTI à destination des écoles d'ingénieurs
- écouté un point d'information sur les exigences de la CTI concernant les critères de Bologne transmis par Anne-Marie JOLLY
- conduit une séance de travail préparatoire du colloque de la CTI 2018

1/ La Commission a donné des avis et pris des décisions concernant les demandes d'accréditations :

CentraleSupélec

Ecole publique sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur et du ministère en charge de l'économie et de l'industrie

Nom d'usage : CentraleSupélec
 Académie : Versailles
 Sites de l'école : Gif-sur-Yvette (14000) ; Rennes (Cesson-Sévigné 35510) ; Metz (57000)
 Calendrier accréditation : Vague E

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Première accréditation d'une nouvelle formation issue de la fusion des écoles Centrale Paris et Supélec menant au titre suivant :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation maximale / restreinte
Ingénieur diplômé de l'Ecole CentraleSupélec sur les sites de Gif-sur-Yvette, Rennes, Metz	Formation initiale sous statut d'étudiant	2018	2023-2024	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole CentraleSupélec sur les sites de Gif-sur-Yvette, Rennes, Metz	Formation initiale sous statut d'apprenti	Accréditation pour une durée de 6 ans sous réserve de l'accord du Conseil régional		maximale

Le label EUR-ACE Master pourra être attribué à ce titre pour la période du 1^{er} septembre 2018 à la fin de l'année universitaire 2023-2024

Demande complémentaire de la Commission : L'école transmettra pour le 15 décembre 2019 à la Commission un rapport intermédiaire portant principalement sur l'instauration de la politique d'assurance qualité. La Commission inscrit dans sa programmation une visite des sites de Rennes et Metz en 2019-2020.

Prise d'acte de la Commission des titres d'ingénieur

La Commission prend acte de l'arrêt du recrutement dans les formations conduisant aux titres suivants :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'Ecole Centrale des arts et manufactures (Centrale Paris)	Formation initiale sous statut d'étudiant	2013	2017-2018 Arrêt du recrutement
Ingénieur diplômé de l'Ecole Supérieure d'Electricité (Supelec)	Formation initiale sous statut d'étudiant	2013	2017-2018 Arrêt du recrutement
Ingénieur diplômé de l'Ecole Supérieure d'Electricité (Supelec)	Formation initiale sous statut d'apprenti	2013	2017-2018 Arrêt du recrutement

AVIS N° 2017/12-01 L'avis de la CTI et la fiche de données certifiées de l'école sont accessibles sur le site internet de la CTI : www.cti-commission.fr/accréditation

Université Paris-XIII

Ecole publique sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur

Nom d'usage : Sup'Galilée
 Académie : Créteil
 Sites de l'école : Villetaneuse (93430)
 Calendrier accréditation : Vague D

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation des formations de l'université menant aux titres d'ingénieur suivants :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation maximale / restreinte
Ingénieur diplômé de l'Université Paris-XIII, spécialité Energétique	Formation initiale sous statut d'étudiant	2018	2022-2023	maximale
Ingénieur diplômé de l'Université Paris-XIII, spécialité Energétique	Formation initiale sous statut d'apprenti	2018	2022-2023	maximale
Ingénieur diplômé de l'Université Paris-XIII, spécialité Informatique	Formation initiale sous statut d'étudiant	2018	2022-2023	maximale
Ingénieur diplômé de l'Université Paris-XIII, spécialité Informatique	Formation initiale sous statut d'apprenti	2018	2022-2023	maximale
Ingénieur diplômé de l'Université Paris-XIII, spécialité Télécommunications et Réseaux	Formation initiale sous statut d'étudiant	2018	2022-2023	maximale
Ingénieur diplômé de l'Université Paris-XIII, spécialité Mathématiques appliquées <i>nouvel intitulé en remplacement de Mathématiques appliquées et calcul scientifique</i>	Formation initiale sous statut d'étudiant	2018	2022-2023	maximale

Le label EUR-ACE Master pourra être attribué à ces titres, sur demande de l'établissement, pour la période de la rentrée 2018 à la fin de l'année universitaire 2023.
 Injonction complémentaire de la Commission portant sur la spécialité Informatique.

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Première accréditation d'une nouvelle formation de l'école menant au titre d'ingénieur suivant :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation maximale / restreinte
Ingénieur diplômé de l'Université Paris-XIII, spécialité Instrumentation	Formation initiale sous statut d'étudiant	2018	2020-2021	restreinte

AVIS N° 2017/12-02 L'avis de la CTI et la fiche de données certifiées de l'école sont accessibles sur le site internet de la CTI : www.cti-commission.fr/accréditation

Université de Brest

École supérieure d'ingénieurs en agroalimentaire de Bretagne atlantique (ESIAB)

Ecole interne d'une université sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur

Nom d'usage : ESIAB

Académie : Rennes

Sites de l'école : Brest (Plouzané 29280) ; Quimper (29000)

Calendrier accréditation : Vague B

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Première accréditation d'une formation de l'école issue de la fusion d'une formation d'ingénieur et d'une formation de master de l'université, menant au titre suivant :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation maximale / restreinte
Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs en agroalimentaire de Bretagne atlantique de l'université de Brest, spécialité Agroalimentaire , en partenariat avec IFRIA Bretagne sur le site de Quimper	Formation initiale sous statut d'étudiant	2018	2019-2020	maximale
Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs en agroalimentaire de Bretagne atlantique de l'université de Brest, spécialité Agroalimentaire , en partenariat avec IFRIA Bretagne sur le site de Quimper en remplacement de la spécialité Procédés Industriels	Formation initiale sous statut d'apprenti	2018	2019-2020	maximale
Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs en agroalimentaire de Bretagne atlantique de l'université de Brest, spécialité Agroalimentaire , en partenariat avec IFRIA Bretagne sur le site de Quimper en remplacement de la spécialité Procédés Industriels	Formation continue	2018	2019-2020	maximale

Le label EUR-ACE Master pourra être attribué à ces diplômés, sur demande de l'établissement, pour la période de la rentrée 2018 à la fin de l'année universitaire 2019-2020.

Dans le cadre du calage au nouvel agenda périodique, ces diplômés bénéficieront d'une extension d'accréditation d'un an jusqu'à la fin de l'année universitaire 2020-2021.

Prise d'acte de la Commission des titres d'ingénieur

Consécutivement, la Commission prend acte de l'arrêt du recrutement dans les formations conduisant aux titres suivants :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs en agroalimentaire de Bretagne atlantique de l'université de Brest, spécialité Procédés industriels , en convention avec l'IFRIA Bretagne sur le site de Quimper	Formation initiale sous statut d'apprenti	2014	2019-2020 Arrêt du recrutement
Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs en agroalimentaire de Bretagne atlantique de l'université de Brest, spécialité Procédés industriels , en convention avec l'IFRIA Bretagne sur le site de Quimper	Formation continue	2014	2019-2020 Arrêt du recrutement

AVIS N° 2017/12-03

L'avis de la CTI et la fiche de données certifiées de l'école sont accessibles sur le site internet de la CTI : www.cti-commission.fr/accreditation

École centrale d'électronique (ECE)

Etablissement privé

Nom d'usage : ECE Paris
Académie : Paris
Site de l'école : Paris (75015)
Calendrier accréditation : Vague D

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de la formation de l'école menant au titre d'ingénieur suivant :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation maximale / restreinte
Ingénieur diplômé de l'Ecole centrale d'électronique	Formation initiale sous statut d'étudiant	2018	2022-2023	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole centrale d'électronique	Formation initiale sous statut d'apprenti	2018	2022-2023	maximale

Le label EUR-ACE pourra être attribué à ce diplôme, sur demande de l'établissement, pour la période de la rentrée 2018 à la fin de l'année universitaire 2022-2023

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Ouverture d'un nouveau site, à Lyon, pour réaliser une partie de la formation de l'école menant au titre d'ingénieur diplômé de l'Ecole centrale d'électronique (accréditation limitée à la réalisation des 3 premières années de formation sur 5).

Demande complémentaire de la Commission : L'école transmettra pour le 15 décembre 2019 un rapport intermédiaire portant sur la prise en compte des recommandations et sur la mise en place du site de Lyon.

AVIS N° 2017/12-04 L'avis de la CTI et la fiche de données certifiées de l'école sont accessibles sur le site internet de la CTI : www.cti-commission.fr/accréditation

Université de Saint-Etienne

Telecom Saint-Etienne

Ecole interne d'une université sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur

Académie : Lyon
Site de l'école : Saint-Etienne (42000)
Calendrier accréditation : Vague A

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Première accréditation d'une formation de l'école menant au titre suivant :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation maximale / restreinte
Ingénieur diplômé de Telecom Saint-Etienne de l'Université de Saint-Etienne, spécialité Informatique et Electronique ,	Formation initiale sous statut d'apprenti	Accréditation de 2 ans sous réserve de l'accord du Conseil régional		maximale
Ingénieur diplômé de Telecom Saint-Etienne de l'Université de Saint-Etienne, spécialité Informatique et Electronique ,	Formation continue	(idem)		maximale

AVIS N° 2017/12-05 L'avis de la CTI et la fiche de données certifiées de l'école sont accessibles sur le site internet de la CTI : www.cti-commission.fr/accréditation

2/ La Commission a pris acte de modifications dans le suivi général des habilitations

École polytechnique de l'université de Tours (Polytech Tours)

Prise d'acte de la Commission des titres d'ingénieur

La Commission prend acte favorablement du plan d'actions suite à injonction remis par l'école relatif à la spécialité « Génie de l'aménagement et de l'Environnement ». L'école en présentera le suivi dans le rapport intermédiaire demandé pour le 15 février 2019.

COMPLEMENT D'AVIS N° 2017/02-02